



**Conseil communal
Penthelaz**

**Rapport de la Commission de gestion
sur l'examen des comptes et la gestion de l'exercice 2022**

Législature 2021-2026

Préavis municipal N° 2023 – 22

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission de gestion, composée de Mesdames Anne-Marie Dénéréaz, Rosario Monteiro, Patrizia Ponti et de Messieurs Nicolas Borgeaud, Michel Collet, Philippe Gacond et Daniel Traini s'est réunie une première fois le mercredi 9 novembre 2022 au domicile du Président afin de définir les modalités d'organisation et débiter les discussions autour des thèmes à traiter avec la Municipalité. Madame Rosario Monteiro était excusée.

Lors de la séance suivante, le 6 décembre 2022 et après avoir questionné les membres du Conseil communal au sein des différents groupes, la Commission, moins Nicolas Borgeaud, excusé, a défini plus précisément les sujets qu'elle souhaite aborder avec la Municipalité. Pour ce faire, nous avons décidé de transmettre par courriel à notre Municipalité la liste des thèmes à traiter en leur proposant quelques dates afin d'affiner nos demandes.

Les thèmes retenus étaient les suivants :

1. Divers Fonds de réserve
2. Patinoire
3. Affaires culturelles & sportives
4. Gestion des risques lors de crises majeures
5. Maison de Ville
6. Postes « Divers & imprévus »

Nous avons rencontré la Municipalité pour une première séance le lundi 23 février 2023. Anne-Marie Dénéréaz et Nicolas Borgeaud étaient excusés pour la Commission de gestion.

A cette occasion et en guise de préparation, la Municipalité nous a remis différents documents en référence aux sujets à traiter avec passablement d'informations sur tous les thèmes évoqués.

Cette anticipation nous a grandement facilité la tâche dans nos échanges et nous avons pu nous concentrer sur les détails de chaque poste. Ce fut une soirée intense et productive.

Dans un 2^{ème} temps, la Commission de gestion s'est réunie le lundi 27 février 2023 pour régler les détails de compréhension afin de préparer nos différents rapports.

Voici nos remarques et commentaires :

1. Divers fonds de réserve

A l'occasion de notre entrevue du lundi 23 janvier 2023 avec notre exécutif, nous avons souhaité comprendre le mécanisme comptable respectivement la logique lors des différentes attributions et prélèvements aux divers fonds notamment lors de la présentation des comptes de la Municipalité.

Notre « Ministre des finances » Madame Valérie Codina Cervellin en charge du dicastère nous a expliqué le mécanisme.

Nous pouvons vous résumer le sujet comme suit :

Il faut distinguer deux types de fonds :

- Les fonds affectés
- Les fonds de réserve

1. Les **fonds affectés** commencent toujours par les numéros 9.280.XXX et sont répartis en deux catégories distinctes :

1° les fonds qui sont alimentés par ces recettes affectées.

Lesdits fonds sont liés à un service alimenté par une taxe. Les attributions respectivement les prélèvements sont fonction des bénéfices ou des pertes des services concernés. Nous notons également que ces fonds peuvent être engagés selon les planifications de travaux futurs.

La liste exhaustive de ces fonds est la suivante :

- 9.280.160 Taxe de séjour
- 9.280.450 Taxe de déchets
- 9.280.460 Taxe d'entretien du réseau des égouts
- 9.280.650 Ancienne taxe non pompier
- 9.280.810 Taxes eaux

2° les fonds affectés à un règlement

Les attributions respectivement les prélèvements sont régis par lesdits règlements, nous pouvons citer par exemple :

- 9.280.110 Règlement communal sur la protection des arbres
- 9.280.210 Règlement sur les indemnités communales liées à la distribution d'électricité
- 9.280.610 Règlement sur la circulation et le stationnement dans le village et ses abords.

2. Quant aux **fonds de réserve**, ils commencent toujours par les numéros 9.281.XXX et 9.282.XXX.

Ces fonds sont alimentés lors du bouclage des comptes en fonction du résultat et des projets à venir, les prélèvements sont effectués lorsque ces projets sont exécutés.

Ces fonds ont, en principe, une finalité mais cette finalité n'est pas contraignante. Nous pourrions, par exemple, utiliser les fonds des travaux futurs pour acheter des ordinateurs.

A noter que les attributions ou les prélèvements sont faits suite à une demande de la Municipalité mais doivent être approuvés par le Conseil communal.

Rappelons que l'utilisation des fonds de réserve dépend également du résultat. Autrement dit, la Municipalité a tout loisir de ne pas faire de prélèvement d'un fonds de réserve prévu au budget.

9.282.101 Fonds de soutien des membres de la Municipalité

La Commission de gestion relève que les Municipaux ont décidé de créer un Fonds de soutien des membres de la Municipalité à titre purement personnel. Ledit fonds est alimenté par les deniers personnels de chacun. Cela donne l'avantage à notre Municipalité d'affecter ce fonds comme bon lui semble. Dès lors, tant l'alimentation que la distribution est de leur ressort.

2. Patinoire

Quel est son cycle de vie respectivement son amortissement ?

La patinoire a d'abord été en location/achat, depuis la saison 2010/2011, et à ce jour, elle est amortie depuis 2015.

En 2020-2021 on a fêté les 10 ans.

La première version était un peu plus grande que le modèle actuel, ce dernier a été acheté.

La patinoire fait l'objet d'un contrat d'entretien avec la société La Pati, qui en assure le montage/démontage, le stockage et l'entretien spécifique.

La Pati est la seule entreprise susceptible d'offrir ces prestations.

Le contrat est renouvelé tacitement.

Ces frais font partie du budget, comptes 1707.

Budget 2022 :

Frais personnel : CHF 35'650.--

Frais divers (petit matériel, taxes, location local) : CHF 14'200.--

Contrat avec La Pati : CHF 53'000.--

Revenus : CHF 18'000.-- plus CHF 4'500.-- de sponsoring.

3. Affaires culturelles & sportives

Philosophie adoptée par la Commune dans le soutien aux sociétés locales lors de manifestations extraordinaires (Girons, Fêtes de la musique etc.)

La Municipalité répond aux demandes venant des associations, la plupart du temps favorablement.

Les manifestations traditionnelles sont préparées longtemps à l'avance et les aides communales sont sollicitées par les organisateurs dès l'élaboration de leurs plannings et budgets.

Les soutiens demandés sont la mise à disposition de salles et de matériel ou financier, le Service extérieur intervient fréquemment pour le transport de matériel.

Nous relevons que les associations communales se sentent reconnues et soutenues dans leurs activités, ceci en sus des efforts importants pour assurer leur autofinancement.

Le compte 153.317.1 Actions culturelles est doté chaque année de CHF 6'000.--.

La somme prévue au budget pour le Carnaval 2023 qui n'aura pas lieu est reconduite dans le budget 2024.

CHF 5.-- par habitant étaient attribués au Venoge Festival lorsqu'il se déroulait à Penthalaz, actuellement seul un montant symbolique est versé.

La dernière journée du développement durable a eu lieu en 2021, un montant au budget est prévu pour 2023.

Notre Syndic met en évidence les événements ayant lieu au titre de la représentation de Penthalaz, seconde localité du District du Gros-de-Vaud.

La rencontre 2023 des Syndics du district aura lieu au Verger, salle adaptée à ce genre de rencontre.

La conférence ARGdV (Association régionale du Gros-de-Vaud) de 2021, sur le thème de la rénovation énergétique des bâtiments y avait eu lieu.

Ces événements sont suivis de verrées ou collations offertes par la Commune.

4. Gestion des risques lors de crises majeures

Ce sujet a été saisi par la Commission après la longue période de sécheresse qui a sévit pendant l'été 2022. Nous étions intéressés par un retour de notre Municipalité sur cette période, aussi pour nous assurer qu'elle disposait de tous les moyens personnels et matériels pour affronter de nouvelles périodes de sécheresse qui pourraient arriver ces prochaines années. Tant qu'à faire nous avons intégré dans ce sujet les autres crises annoncées.

- Concernant l'approvisionnement en eau, la Municipalité nous rassure, car nous n'avons jamais manqué d'eau pendant cette période de sécheresse et l'appel du 26 juillet 2022 à l'économie d'eau était une mesure d'anticipation par rapport à un manque d'eau potentiel.

La future mise en réseaux des approvisionnements locaux devrait suffire pour palier à un manque d'eau dans notre commune/région. Notre Municipalité affirme disposer des outils techniques pour suivre l'approvisionnement et la gestion en eau de la Commune ainsi que des compétences métier nécessaires.

- On nous rappelle qu'il existe également un plan canicule pouvant être déclenché par le Canton.
- Quant au PRU (point de rencontre d'urgence), discuté une première fois dans le cadre du Conseil communal du 10 décembre 2022, nous recevons les informations suivantes :

La première variante demandée aux communes vaudoises prévoyait du couchage, de l'approvisionnement en eau et en nourriture ainsi que l'accès de la population à l'électricité/à la communication. Par la suite le Canton a limité ses exigences à la mise à disposition de la population villageoise d'un point de communication pour p.ex. contacter les services d'urgences etc. Il a été décidé d'établir un plan de continuité de la Commune en cas de crise. Un rendez-vous de travail avec le Préfet qui accompagne ces travaux de planification a été agendé au 8 février 2023.

- De manière générale la Municipalité se trouve toujours en fin de ligne des intervenants avec des moyens très limités pour mettre en place des standards fixés par le Canton.

5. Maison de Ville

La Commission de gestion s'est penchée sur le coût final de la rénovation de la Maison de Ville. Le préavis accordé par le Conseil mentionnait pour cette transformation un budget de CHF 1'250'000.--. Le montant des travaux est de CHF 1'066'700.--, y compris les aménagements extérieurs encore à effectuer, ainsi que le mobilier extérieur à recevoir, soit un montant de CHF 183'300.-- en dessous du budget initial.

Grâce à cette économie la Municipalité a comme projet de poser des panneaux photovoltaïques pour un montant estimé à CHF 60'000.--.

Ce montant sera pris sur le préavis; ce qui a été approuvé par la Commission des finances comme annoncé lors du Conseil du 10 décembre 2022. Nous tenons à relever que les transformations de tels bâtiments sont toujours délicates. En effet, il y a souvent de mauvaises surprises lors des travaux, nous félicitons donc notre exécutif pour avoir respecté le budget et surtout être bien en dessous (14,66%) avant la pose des panneaux photovoltaïques non prévus initialement.

6. Postes « Divers & imprévus »

Pour 2022, la Commission de gestion a une nouvelle fois questionné la Municipalité quant à l'utilisation des postes « Divers et imprévus » sur les dossiers.

Comme l'année dernière, la Municipalité a rappelé être consciente que l'utilisation de ce poste ne doit être dévolue qu'à des impondérables tels que des travaux supplémentaires ou une hausse des prix des fournitures, et non pour des travaux complémentaires.

Selon notre Municipalité, les processus de contrôle quant à l'utilisation de ces postes est conforme, comme cela avait déjà été expliqué à cette même Commission en 2021.

* * *

Examen des comptes :

Les séances suivantes ont été consacrées aux commentaires et aux examens des comptes.

Mardi 9 mai 2023, Maison de Commune

Valérie Codina Cervellin, en charge des finances, nous accueille en présence de ses collègues municipaux Didier Chapuis, Yves Jauner et Daniel Rochat alors que Christian Martinetti, occupé à une autre séance, est excusé.

Notre exécutif est accompagné par Iban Garcia, Boursier.

La Commission de gestion, sauf Patrizia Ponti, excusée était accompagnée par Henri-Robert Borgeaud et Claude Brocard, représentant la Commission des finances.

Dans la continuité de ces six dernières années, le résultat final des comptes 2022 fait ressortir un excédent de revenus de CHF 1'467'801,63 avant la proposition de répartition alors que le budget prédisait un déficit de CHF 685'596.-

Il ne sera dès lors pas nécessaire de procéder à des prélèvements sur des comptes de réserves comme cela était initialement prévu.

Les explications relatives à ces résultats sont clairement définies dans le préavis municipal. Nous invitons chaque membre de notre Conseil à s'y référer.

Mardi 16 mai 2023, Maison de Commune (Bourse)

Préalablement à notre rencontre du mardi 16 mai 2023, la Commission de gestion a fait parvenir à notre Boursier une liste de plusieurs comptes à observer.

La Municipalité au complet était accompagnée par Iban Garcia Boursier et Sara Ribeiro, collaboratrice de la Bourse.

La Commission de gestion sauf Patrizia Ponti, et Daniel Traini, excusés était accompagnée par Henri-Robert Borgeaud et Claude Brocard de la Commission des finances qui nous ont quittés en cours de contrôle pour assister à une autre commission.

Les collaborateurs de la Bourse ont mis tous les classeurs et documents à notre disposition, ce qui a facilité notre travail.

Voici quelques remarques et considérations :

Comptes :

1702 : Sauffaz, terrain de football

Le détail des comptes fait ressortir les charges suivantes :

1702.312.1 Eau :

Le coût annuel pour l'arrosage des terrains se monte à CHF 1'260.-, ce qui ne nous paraît pas excessif.

1702.312.3 Electricité :

La charge annuelle de l'éclairage se monte à CHF 3'169.-.

1702.314.50 Entretien des terrains :

L'entretien global des terrains a coûté CHF 44'635.- en 2022. Ces coûts sont pris en charge par la Commune selon une convention avec le FC Venoge, au même titre que les Communes de Penthaz et Daillens.

De l'ensemble de ces charges, le FC Venoge assume les coûts de l'éclairage et rembourse le montant à la Bourse.

La Commune prend en charge un total de CHF 55'691.- moins CHF 3'169.- soit CHF 52'522.-.

1707 Patinoire

Les comptes 2022 indiquent la situation suivante :

Frais personnel : CHF 45'525.-

Frais divers (petit matériel, taxes, location locaux et tracteur) : CHF 16'020.-

Contrat avec la société « La Pati » : CHF 53'324.--.

Revenus : CHF 31'663.--.

Par rapport au budget 2022, qui prévoyait un total à charge de la Commune de CHF 80'350.--, les comptes montrent un coût réel de CHF 83'206.--.

1709.214.10 Entretien des bassins et bâtiments de la piscine

1709.314.11

La Commission de gestion s'est penchée sur ces comptes et a constaté une dépense de CHF 15'110.30 pour un nouveau comptoir à boissons destiné au restaurant de la piscine. La garantie est de deux ans avec la possibilité d'une étendue de garantie d'une année supplémentaire qui n'a pas été choisie par notre exécutif. Ce comptoir à boissons pourra être réutilisé après la transformation du restaurant qui devrait avoir lieu dans un proche avenir.

Nous avons remarqué également une facture de travaux d'électricité de CHF 7'980.-- qui nous a interpellé, cette dernière concernait une nouvelle installation pour un four à pizzas, car l'alimentation précédente ne permettait pas l'utilisation d'un tel four. Le four à pizzas a été remis dans le fonds de commerce de l'ancien tenancier.

Une deuxième facture de travaux d'électricité de CHF 4'120.-- a attiré notre attention pour diverses petites réparations, ainsi qu'une réparation due à nos resquilleurs du camping, qui sont en outre que des petits rongeurs de câbles (souris-fouines etc.). Ce sinistre n'a pas été déclaré à l'assurance, car il était en dessous de la franchise et l'ECA ne prend pas en compte les dégâts causés par des animaux.

Suite à une fuite d'eau il a été nécessaire de changer une conduite sur 25 mètres car elle était fortement endommagée. Ces travaux ont été effectués par la société STS Soudure Tuyauterie Service SA pour un montant de CHF 5'212.85 hors fouille ; la fouille ayant été effectuée par notre service extérieur.

3560.311 Achat de mobilier, mat. & mach.

3560.436 Remboursements de tiers

Un montant conséquent a retenu notre attention à savoir l'acquisition d'un nouvel écran de projection motorisé pour la salle du Verger. L'ancien a été endommagé par des locataires de la salle du Verger lors d'une soirée privée.

Nous avons pu constater dans le compte remboursement de tiers que l'assurance du locataire a remboursé une partie de la valeur de l'écran, soit CHF 4'554.15 et non l'entier de ce dernier. Notre exécutif a trouvé un arrangement avec le locataire de la salle du Verger, afin qu'il règle le solde de l'écran, ainsi que les nettoyages et autres, car le montant total des dégâts s'élève à CHF 10'935.--. Le remboursement s'effectue par des acomptes mensuels au vu du montant restant à régler. La bonne nouvelle c'est qu'il paye régulièrement l'arrangement convenu.

1709.332 Amortissement supplémentaire

Ces deux amortissements font partie de la proposition de répartition du résultat des comptes 2022.

460.314 Entretien du réseau (Egouts & Epuration)

Les factures adressées aux contribuables figurant dans ce compte sont comptabilisées sans TVA. La TVA facturée aux contribuables et comptabilisée dans le compte ad'hoc sera reversée à l'administration fédérale.

460.318.9 Charges d'exercices antérieurs (Egouts & Epuration)

Un remboursement d'une partie de la taxe d'introduction a été réalisé à la Fondation EMS La Venoge suite à la taxation définitive basée sur la valeur ECA.

* * *

Pré-conclusion

La Commission de gestion tient à remercier la Municipalité et les collaborateurs de la Bourse pour leur transparence et leur diligence à nous répondre.

L'organisation mise en place lors de l'exercice précédent par la Commission de gestion est efficace et bien acceptée par notre Exécutif.

Nous relevons toutefois que le compte à rebours jusqu'à la rédaction du rapport est particulièrement court. Nous sommes également conscients que le départ est déclenché lors de la remise du rapport détaillé des comptes annuels par notre organe de contrôle, la fiduciaire BDO. A ce propos la Commission invite la Municipalité à voir dans quelle mesure la remise dudit rapport pourrait être anticipée ne serait-ce que de deux semaines.

Conclusion

La Commission de gestion à l'unanimité vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, à accepter les conclusions du préavis municipal N° 2023-22 telles que présentées.

Penthalaz, le 12 juin 2023/dt

Le rapporteur : Daniel Traini

Les membres : Anne-Marie Dénéreaz

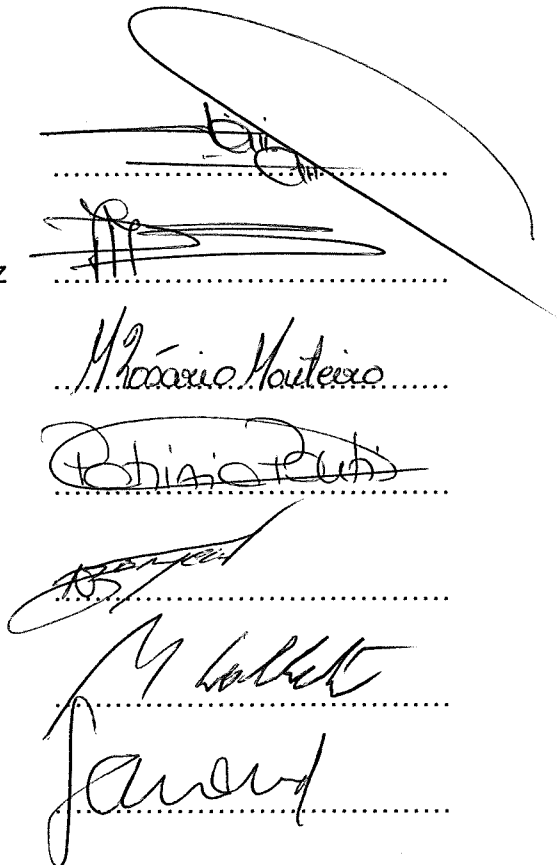
Rosario Monteiro

Patrizia Ponti

Nicolas Borgeaud

Michel Collet

Philippe Gacond



The block contains handwritten signatures for each of the seven individuals listed on the left. The signatures are written in black ink on a white background. The first signature is for Daniel Traini, followed by Anne-Marie Dénéreaz, Rosario Monteiro, Patrizia Ponti, Nicolas Borgeaud, Michel Collet, and Philippe Gacond. Each signature is written over a horizontal dotted line.

